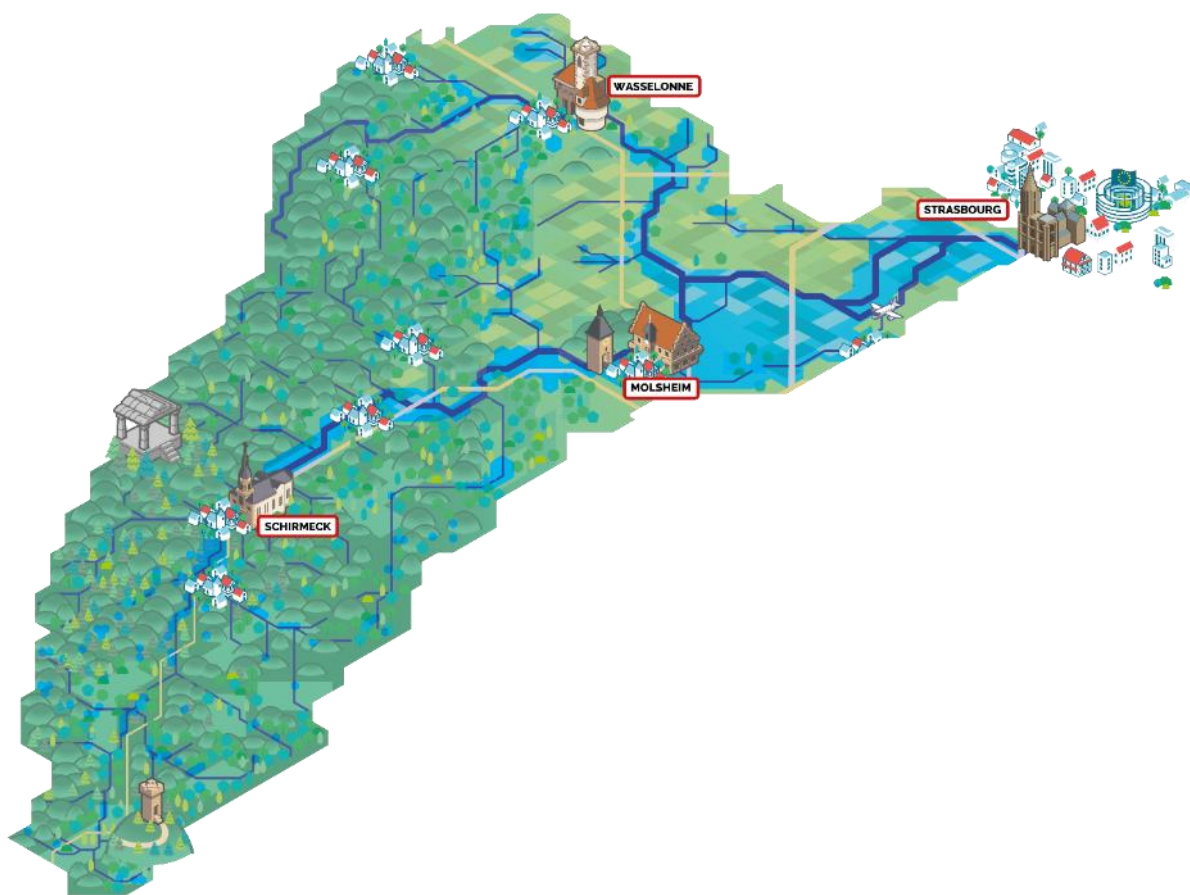




PROGRAMME D' ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS BRUCHE MOSSIG



PIÈCE H

RÉSUMÉ NON TECHNIQUE PAPI BRUCHE MOSSIG

FÉVRIER 2026



Sommaire

Introduction	3
Qu'est-ce qu'un PAPI ?	3
Objet de la consultation : le PAPI Bruche Mossig	3
1. Contexte territorial.....	4
2. Le risque inondation sur le bassin Bruche Mossig	5
La connaissance des inondations	5
La vulnérabilité du territoire aux inondations	6
Les aménagements existants	6
3. La démarche du PAPI Bruche Mossig	7
Structure porteuse et gouvernance	7
Principales étapes d'élaboration du PAPI	8
4. La stratégie du PAPI	9
5. Programme d'actions du PAPI	10
Plan de financement	15
6. Effets attendus du PAPI.....	15
7. Concertation et participation du public.....	16
Synthèse de la concertation préalable	16
Consultation du public.....	17
Liste des abréviations.....	18

Introduction

Qu'est-ce qu'un PAPI ?

Le Programme d'actions de prévention des inondations est un dispositif qui vise à réduire les conséquences dommageables des inondations sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement. Il est mis en œuvre à l'échelle d'un bassin de risque.

Cet outil de contractualisation entre l'État et les collectivités permet de fédérer les acteurs d'un territoire autour d'une politique globale de prévention des inondations; Afin de prendre en compte tous les aspects de la prévention, les actions se déclinent selon 7 axes de travail, définis par le cahier des charges national encadrant le dispositif PAPI.

Objet de la consultation : le PAPI Bruche Mossig

Le bassin versant de la Bruche et de la Mossig étant particulièrement vulnérable aux inondations, un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) est conduit sur ce territoire.

Conformément au cahier des charges national, la première étape est le programme d'études préalable (PEP), qui a été engagée en 2022 sur le territoire.

Cette phase préparatoire a permis de mieux connaître le risque inondation et de définir les actions de prévention les plus adaptées à ce risque.

La présente consultation a pour objet le dossier de PAPI, dit « complet », pour le bassin Bruche Mossig élaboré à la suite du PEP. Le PAPI est prévu pour une durée de 6 années.

1. Contexte territorial

Le territoire concerné est le bassin versant naturel de la Bruche, et de son affluent principal la Mossig.

Le bassin versant de la Bruche s'étend sur 700 km², dont 165 km² représente le sous bassin versant de la Mossig. Le bassin comprend plus de 460 km de cours d'eau et de ruisseaux. La Bruche est le plus long cours d'eau du Bas-Rhin (77 km). À l'échelle du département, la vallée de la Bruche marque une transition entre les Vosges du Nord et les Vosges du Sud. Le relief du bassin versant est contrasté depuis le massif vosgien vers les collines sous-vosgiennes puis la plaine d'Alsace en aval, à partir de Molsheim.



Ce territoire compte environ 126 400 habitants et 85 communes répartie dans 6 établissements public de coopération intercommunale (EPCI) :

- la Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble (21 communes) ;
- la Communauté de Communes Portes de Rosheim (6 communes) ;
- la Communauté de Communes du Pays de Saverne (2 communes) ;
- la Communauté de Communes de la Région de Molsheim Mutzig (18 communes) ;
- la Communauté de Communes Vallée de la Bruche (26 communes) ;
- l'Eurométropole de Strasbourg (12 communes).

2. Le risque inondation sur le bassin Bruche Mossig

La connaissance des inondations

Les communes du bassin versant Bruche Mossig sont exposées à plusieurs types de risque inondations :

- Débordements généralisés des cours d'eau principaux suite à des précipitations de longue durée parfois accompagnées de fonte nivale, générant des vitesses d'écoulement des crues importantes en amont et des zones inondables étendues en aval ;
- Débordements de ruisseaux suite à des épisodes orageux avec des précipitations intenses ;
- Ruissellement avec des coulées d'eaux boueuses dans le Piémont et le Kochersberg ;
- Remontée de nappe, principalement dans la métropole strasbourgeoise.

Le dernier épisode majeur et généralisé est la crue de la Bruche et de ses affluents en février 1990. Cet évènement ayant eu lieu il y a 35 ans, la mémoire du risque inondation par débordement de la Bruche est peu présente sur le territoire. Plus récemment, des épisodes orageux et localisés ont généré des inondations par débordements de ruisseaux et des ruissellements importants, comme en 2016 à Wasselonne et Romanswiller et 2018 à Gresswiller et Urmatt.

Avant 2022, la connaissance du risque inondation reposait principalement sur les plans de prévention des risques inondations (PPRI) de la Bruche et de la Mossig, établis par l'Etat. Il existait également une étude des débordements de la Bruche datant d'une vingtaine d'année et des études localisées sur certains cours d'eau. Le

sous-bassin versant de la Mossig était couvert par une étude hydraulique récente, datant de 2021. Sur les autres ruisseaux affluents de la Bruche, il n'existait pas de connaissance établie du risque inondation.

Lors de la phase de PEP, de nouvelles cartographies actualisées des zones inondables ont été établies sur la Bruche et ses affluents. Elles ont été générées pour plusieurs niveaux de crues : des crues fréquentes aux crues extrêmes. La crue de référence pour la prévention des inondations est la crue centennale, qui a une chance sur 100 de produite chaque année.

La vulnérabilité du territoire aux inondations

Le diagnostic de la vulnérabilité du territoire Bruche Mossig a identifié 5 816 bâtiments d'habitations pieds dans l'eau en cas de crue centennale soit environ 18 000 habitants, ce qui représente 15% de la population totale du bassin versant.

De même, 2 500 entreprises seraient directement impactées en cas de crue centennale sur le bassin versant, soit environ 10 000 emplois impactés.

La vulnérabilité au risque inondation est plus importante entre Mutzig et Strasbourg : sur ce territoire de piémont puis plaine, les zones inondables sont plus vastes et la densité de population et d'entreprises plus importante. L'agglomération strasbourgeoise est reconnue comme Territoire à risque important d'inondations (TRI) à l'échelle nationale.

Les inondations provoquent également des impacts indirects par l'endommagement des réseaux avec un « accès à l'électricité ». Par exemple, pour une crue centennale, 460km de routes et 32km de voie ferrée seraient impactés. Les axes les plus concernés sont la route départementale D1420, l'accès à l'aéroport de Strasbourg-Entzheim et la ligne ferroviaire Strasbourg-Saint-Dié. Les réseaux d'électricité sont également vulnérables et peuvent entraîner des coupures d'alimentation puis en cascade des coupures de chauffage, de télécommunications, de transports, etc.

Les aménagements existants

Le bassin versant de la Bruche a déjà été en partie aménagé pour protéger les enjeux contre le risque inondation. 19 systèmes d'endiguement protègent des crues de la Bruche dans les traversées urbaines entre Wisches et Strasbourg, soit 43,8 km de digues. Environ 13 460 personnes seraient ainsi protégées, mais seulement pour des crues faibles à moyennes, c'est-à-dire entre des crues d'occurrence quinquennale à trentennale selon les digues.

L'un des enjeux particuliers du territoire est le Canal de la Bruche, considéré comme un système d'endiguement par destination, car il est construit dans le lit majeur de la Bruche. Sa rive droite contient les débordements de la Bruche, protégeant ainsi les bâtiments situés au Nord. Toutefois, n'ayant pas été conçu pour assurer le rôle de digue, le niveau de protection assuré par le Canal est très faible.

Ces aménagements localisés pour la défense contre les inondations ne sont pas suffisants pour réduire les conséquences dommageables d'une crue majeure. Dans la démarche PAPI, il s'agit de réfléchir à l'échelle du bassin versant, pour ralentir les crues en amont des zones urbanisées et restaurer le lit majeur des cours d'eau lorsque cela est possible.

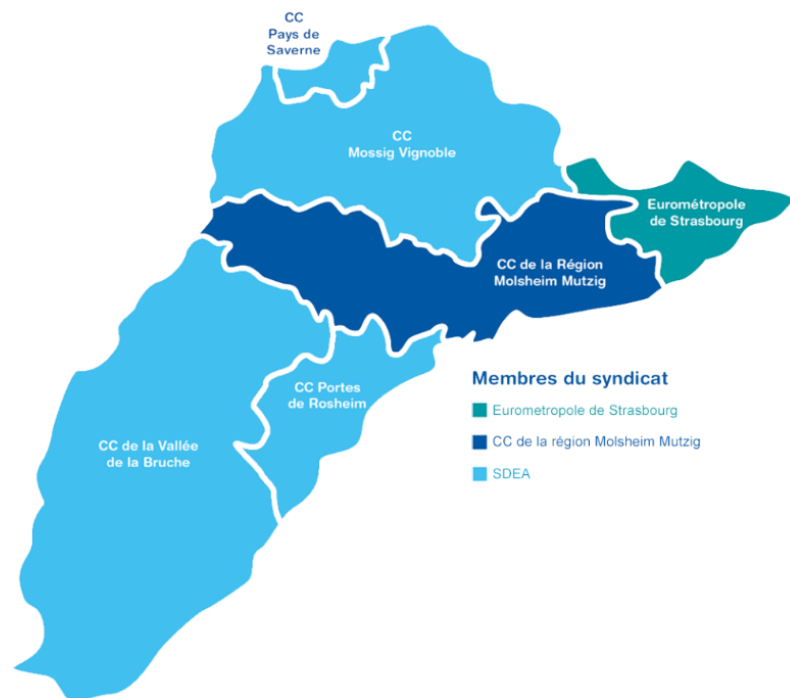
3. La démarche du PAPI Bruche Mossig

Structure porteuse et gouvernance

Le PAPI est porté par le Syndicat mixte du Bassin Bruche Mossig, un établissement public compétent pour la gestion des milieux aquatiques et l'aménagement du bassin versant. Le Syndicat a été créé en 2019 pour gérer ces missions à l'échelle la plus adaptée, en s'affranchissant des frontières administratives.

Il est composé de 3 membres :

- l'Eurométropole de Strasbourg
- la Communautés de communes de la Région de Molsheim Mutzig
- le SDEA, représentant les autres communautés de communes.



Le Syndicat assure le pilotage et l'animation du programme d'actions avec les acteurs du territoire impliqués.

Les actions sont mises en œuvre en partie par le Syndicat mais aussi par les structures intercommunales compétentes pour la défense contre les inondations

(Eurométropole de Strasbourg, Communautés de communes et le SDEA) et les services de l'Etat. La Région Grand Est et l'Agence de l'Eau Rhin Meuse apportent également un soutien technique et financier pour la mise en œuvre des actions.

Pour mener à bien les actions, les parties prenantes du programme sont nombreuses : élus et services des communes, Communauté européenne d'Alsace, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre d'Agriculture, syndicats porteurs des schémas de cohérence territoriale, gestionnaires de réseaux, associations, etc.

Au-delà du travail collaboratif permanent pour la mise en œuvre des actions, les parties prenantes sont réunies chaque année dans un comité technique et un comité de pilotage. Ces instances permettent d'établir un bilan d'avancement technique et financier du programme.

Principales étapes d'élaboration du PAPI

La démarche de PAPI a débuté dès 2021 sur le bassin Bruche Mossig, avec l'élaboration du programme d'études préalable (PEP), transmis aux services de l'Etat en juillet 2021. La mise en œuvre opérationnelle a débuté en mai 2022 avec la validation de la Préfecture.

La première opération a été le lancement d'une étude du risque inondation et du fonctionnement des cours d'eau à l'échelle du bassin versant. Cette étude a été menée sur 3 ans afin d'établir le diagnostic de vulnérabilité du territoire et rechercher des solutions adaptées pour réduire les dommages.

Sur la base de ce diagnostic et des autres démarches amorcées dans le PEP, un PAPI dit « *Χί ή Όλας* » a été élaboré en 2025, avec l'ensemble des parties prenantes.

Le comité de pilotage du 02 décembre 2025 a validé le contenu du PAPI. Après la consultation du public et la validation des élus, le PAPI sera transmis aux services de l'Etat pour instruction et avis du comité de bassin Rhin Meuse. La validation est attendue pour l'été 2026 et permettra le démarrage de la mise en œuvre des actions.

4. La stratégie du PAPI

Les élus et habitants du bassin versant ont globalement peu conscience du risque inondation, le dernier évènement majeur et généralisé d'inondation datant de février 1990. Des inondations localisées, liées à des orages, ont rappelé au cours de la dernière décennie (2016, 2018) les dommages qui peuvent être générées, heureusement sans victime humaine.

La dynamique de prévention des inondations sur le bassin versant Bruche Mossig évolue ainsi à plusieurs vitesses : un linéaire historique important de systèmes d'endiguement, des projets de ralentissement des écoulements sur les cours d'eau où les débordements sont récurrents, une mise à jour récente de la connaissance du risque inondation avec une approche globale.

La création du Syndicat mixte du Bassin Bruche Mossig en 2019 et la démarche de PEP PAPI initiée en 2021 ont permis d'amorcer une approche globale du bassin versant de la Bruche. Au cours du PEP, le diagnostic approfondi de la vulnérabilité du territoire aux inondations a été mené sans ralentir les projets en cours pour réduire le risque sur certains petits cours d'eau (affluents de la Mossig, Muehlbach).

Ce diagnostic a permis d'envisager des premières pistes de solutions pour réduire les conséquences dommageables des inondations par débordement de cours d'eau. Toutefois, à ce stade la stratégie d'aménagement du bassin versant nécessite d'être précisée à l'aide de compléments techniques tout en prenant en compte les enjeux environnementaux et la pertinence économique des projets.

Sur la Bruche et la plupart de ses affluents, y compris la Mossig, il n'est pas envisageable de réaliser des travaux au cours d'un premier PAPI d'une durée de 6 ans. La stratégie de prévention des inondations est donc projetée à minima sur 2 PAPI successifs.

Dans la continuité des actions réalisées dans le PEP, la stratégie de prévention des inondations se décline dans un 1^{er} PAPI Bruche Mossig pour atteindre les objectifs suivants :

- Diffuser la nouvelle connaissance du risque inondation issue du PEP pour une prise en compte dans tous les aspects de la prévention, en particulier dans les documents d'urbanisme ;
- Sensibiliser, acculturer au risque inondation et accompagner les habitants, les acteurs économiques et les acteurs publics pour que chacun devienne acteur de la prévention des inondations ;
- Préparer le territoire à une crise inondation en impliquant tous les acteurs de la gestion de crise ;

- Réaliser des 1^{ers} travaux de gestion des écoulements sur les cours d'eau qui débordent fréquemment (affluents de la Mossig, Muehlbach) ;
- Réaliser des travaux pour réduire les conséquences des inondations par ruissellement ;
- Entretien des ouvrages de protection existants pour assurer leur bon fonctionnement et donc la sécurité des populations ;
- Poursuivre le dimensionnement des projets d'aménagements du bassin versant sur la Bruche et ses affluents, en prenant en compte l'existant et en conciliant prévention des inondations et restauration de la fonctionnalité des milieux aquatiques (pour réaliser des travaux dans un PAPI 2) ;
- Elaborer la stratégie du PAPI 2 de manière concertée, en respectant le cadre national et en prenant en compte les spécificités du bassin versant.

5. Programme d'actions du PAPI

Le PAPI comprend 33 actions réparties dans les 7 axes de la prévention des inondations.



Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Action		Maitre d'ouvrage	Territoire concerné	Montant prévisionnel
A1-1	Poursuivre le déploiement du plan de sensibilisation auprès du grand public 1. Développer le réseau de partenariat local 2. Organiser et/ou participer à des événements grand public 3. Développer des outils pédagogiques	SMBBM	Bassin Bruche Mossig	150 000 €
A1-2	Entretenir la mémoire du risque et poursuivre la stratégie de valorisation et pose des repères de crues	SMBBM, SDEA, Eurométropole de Strasbourg et communes	Bassin Bruche Mossig	80 000 €
A1-3	Former les élus, techniciens et les professionnels au risque inondation	SMBBM, SDEA et collectivités	Bassin Bruche Mossig	40 000 €
A1-4	Sensibiliser et former les acteurs économiques au risque inondation	SMBBM, SDEA et collectivités	Bassin Bruche Mossig	100 000 €
A1-5	Sensibiliser les maires sur la mise à disposition de l'information communale sur le risque inondation (DICRIM)	SMBBM, communes	Bassin Bruche Mossig	20 000 €
A1-6	Communiquer sur le rôle des ouvrages de protection	Gestionnaires des systèmes d'endiguement	Communes concernées par des systèmes d'endiguement	20 000 €
A1-7	Evaluer les impacts environnementaux du PAPI, poursuivre la concertation territoriale et associer les habitants	SMBBM	Bassin Bruche Mossig	200 000 €
A1-8	Réaliser les analyses socio-économiques, coûts/bénéfices et multicritères des actions	SMBBM	Bassin Bruche Mossig	150 000 €
A1-9	Elaborer le dossier de PAPI 2	SMBBM	Bassin Bruche Mossig	100 000 €

Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations

Action		Maitre d'ouvrage	Territoire concerné	Montant prévisionnel
A2-1	Améliorer les outils Vigicrues et élaborer les cartographies ZIP/ZICH à partir données produites dans le cadre du PEP	Services de l'Etat	Bassin Bruche Mossig	0 €
A2-2	Améliorer le réseau de surveillance et de prévision des crues, mettre en place des mesures hydrométriques et accompagner le développement de dispositifs d'alerte locaux	SMBBM, SDEA et collectivités	Bassin Bruche Mossig	100 000 €

Axe 3 : Alerte et gestion de crise

Action		Maitre d'ouvrage	Territoire concerné	Montant prévisionnel
A3-1	Accompagner les communes et intercommunalités dans la réalisation et/ou la mise à jour des PCS et des PiCS	SMBBM, EPCI et communes	Bassin Bruche Mossig	0 €
A3-2	Organiser un exercice de gestion de crise sur la Bruche	Services de l'Etat	Bassin Bruche Mossig	0 €

Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme

Action		Maitre d'ouvrage	Territoire concerné	Montant prévisionnel
A4-1	Intégrer le risque inondation dans l'aménagement du territoire 1. Diffuser la nouvelle connaissance du risque inondation issue du PEP 2. Intégrer la nouvelle connaissance du risque inondation dans le SCOT Bruche Mossig 3. Accompagner les maires pour l'intégration du risque inondation dans l'urbanisme	Services de l'Etat, SMBBM et SCOT Bruche Mossig	Bassin Bruche Mossig	50 000 €
A4-2	Intégrer la nouvelle connaissance du risque inondation dans le PLUi Vallée de la Bruche	Communauté de communes de la Vallée de la Bruche	Communauté de communes de la Vallée de la Bruche	0 €

Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

Action		Maitre d'ouvrage	Territoire concerné	Montant prévisionnel
A5-1	Réaliser des diagnostics de vulnérabilité aux particuliers : dispositif ALABRI	Eurométropole de Strasbourg	Eurométropole de Strasbourg	Hors PAPI
A5-2	Réaliser des diagnostics de vulnérabilité (hors Eurométropole de Strasbourg)	SMBBM et SDEA	Bassin Bruche Mossig hors Eurométropole de Strasbourg	250 000 €
A5-3	Accompagner la stratégie de réduction de la vulnérabilité auprès des gestionnaires de réseaux	SMBBM, Eurométropole de Strasbourg	Bassin Bruche Mossig	0 €
A5-4	Accompagner les entreprises pour réduire leur vulnérabilité	SMBBM et CCI	Bassin Bruche Mossig	80 000 €
A5-5	Réaliser des travaux de réduction de la vulnérabilité des bâtis existants	Propriétaires	Bassin Bruche Mossig	-
A5-6	Réaliser des travaux de réduction de la vulnérabilité des entreprises	Propriétaires	Bassin Bruche Mossig	-

Axe 6 : Ralentissement des écoulements

Action		Maitre d'ouvrage	Territoire concerné	Montant prévisionnel
A6-1	Définir et dimensionner les aménagements sur la Bruche pour réduire le risque d'inondation	SMBBM, SDEA et EMS	Bassin Bruche Mossig	500 000 €
A6-2	Définir et dimensionner les aménagements sur la Mossig pour réduire le risque d'inondation	SMBBM et SDEA	Sous-bassin versant de la Mossig	350 000 €
A6-3	Définir et dimensionner les aménagements sur les affluents pour réduire le risque d'inondation	SDEA et Communauté de communes de la Région Molsheim Mutzig	Bassin Bruche Mossig	500 000 €
A6-4	Réaliser les travaux de ralentissement des écoulements sur le Heylenbach	SDEA	Wasselonne et Crastatt	2 300 000 €
A6-5	Réaliser les travaux de ralentissement des écoulements sur le Wangenberg	SDEA	Wasselonne	1 310 000 €
A6-6	Réaliser les travaux de ralentissement des écoulements sur le Thalgarten	SDEA	Romanswiller	1 260 000 €
A6-7	Réaliser des travaux de sécurisation et de confortement de l'aménagement hydraulique sur le Bruegel	SDEA	Marlenheim et Kirchheim	250 000 €
A6-8	Dimensionner des aménagements de réduction du risque inondation par ruissellement non urbain	Eurométropole de Strasbourg et SDEA	Bassin Bruche Mossig	150 000 €
A6-9	Réaliser des travaux de réduction des dommages aux personnes et aux biens liés au ruissellement à Ernolsheim-Bruche	SDEA	Ernolsheim-Bruche	300 000 €
A6-10	Réaliser les travaux de ralentissement des écoulements sur le Muehlbach d'Achenheim	Eurométropole de Strasbourg	Osthoffen, Breusch-wickersheim, Achenheim	Hors PAPI

Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique

Action		Maitre d'ouvrage	Territoire concerné	Montant prévisionnel
A7-1	Réaliser des travaux de confortement des systèmes d'endiguement	Gestionnaires des systèmes d'endiguement	Communes concernées par des systèmes d'endiguement	1 385 000 €

Plan de financement

Le PAPI permet de mobiliser le **Fonds de prévention des risques naturels majeurs** (FPRNM) aussi appelé **Fonds Barnier**. Ce fonds national est issu des assurances et couvre d'une part la prévention des risques et d'autre part l'indemnisation des catastrophes naturelles.

La **Région Grand Est** et **l'Agence de l'Eau Rhin Meuse** apportent également leur soutien financier pour la mise en œuvre des actions du PAPI.

Axe	Coût total	Etat		Région		Agence de l'Eau		Maîtres d'ouvrage	
Axe 0	780 000 €	50%	390 000 €	0%	- €	23%	180 000 €	27%	210 000 €
Axe 1	860 000 €	64%	553 000 €	5%	45 000 €	8%	65 000 €	23%	197 000 €
Axe 2	100 000 €	50%	50 000 €	0%	- €	0%	- €	50%	50 000 €
Axe 3	- €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	0%	- €
Axe 4	50 000 €	50%	25 000 €	0%	- €	0%	- €	50%	25 000 €
Axe 5	330 000 €	50%	165 000 €	20%	66 000 €	0%	- €	30%	99 000 €
Axe 6	6 920 000 €	50%	3 433 600 €	20%	1 384 000 €	4%	272 000 €	26%	1 830 400 €
Axe 7	1 385 000 €	40%	554 000 €	0%	- €	0%	- €	60%	831 000 €
TOTAL	10 425 000 €	50%	5 170 600 €	14%	1 495 000 €	5%	517 000 €	31%	3 242 400 €

L'axe 0 correspond à l'animation du PAPI, avec un montant d'environ 60 000 € par an.

Parmi le montant total du PAPI, 6 805 000 € sont prévus pour des travaux.

6. Effets attendus du PAPI

Ce 1^{er} PAPI permettra de réduire la vulnérabilité aux inondations à des échelles localisées avec l'aménagement de sous-bassins versants et l'accompagnement à une échelle individuelle. Les travaux de gestion des écoulements et des inondations inscrits dans l'axe 6 devraient permettre de protéger environ 500 habitants et 200 emplois.

Les actions des axes 1 à 5 contribueront également à améliorer la résilience du territoire, en étant collectivement mieux équipés et préparés face à une inondation majeure.

En parallèle, les démarches sur les cours d'eau principaux inscrites dans le PAPI 1 permettront d'envisager un PAPI 2 plus ambitieux pour réduire la vulnérabilité des inondations à plus large échelle.

7. Concertation et participation du public

Synthèse de la concertation préalable

Les parties prenantes et les élus du territoire ont été associés à l'élaboration du PAPI, tout au long de la phase de PEP, sous plusieurs formats :

- Les comités syndicaux du Bassin Bruche Mossig, environ 4 fois par an ;
- La conférence annuelle des maires du bassin Bruche Mossig ;
- Des comités techniques et comités de pilotage annuels du PEP PAPI ;
- Un comité de suivi technique de l'étude globale du bassin versant permettant de mutualiser l'expertise ;
- Des ateliers cartographiques avec des communes en 2023 pour partager la connaissance locale ;
- Des entretiens début 2025 avec les représentants des EPCI, des services de l'Etat et de la Chambre d'Agriculture pour cadrer la concertation et définir les attentes vis-à-vis du PAPI ;
- La restitution du diagnostic de vulnérabilité et la présentation de l'élaboration du PAPI dans des instances intercommunales au printemps 2025 ;
- Des ateliers avec les communes concernées par de futurs aménagements en septembre 2025 ;
- Des groupes de travail, notamment pour l'analyse environnementale du PAPI ;
- Des échanges techniques avec les parties prenantes de chaque action pour en définir les objectifs et le contenu.

En parallèle de la concertation déployée pour l'élaboration du PAPI, des concertations locales ont été menées pour les futurs travaux de gestion des écoulements (axe 6 du PAPI), en cours de dimensionnement. Ainsi, pour les travaux d'aménagement des affluents de la Mossig et du Muehlbach, une

concertation a été menée pendant plusieurs années avec les propriétaires et exploitants agricoles.

Avec l'appui de la Chambre d'Agriculture, l'implantation des aménagements a été adaptée aux contraintes locales et les modalités foncières ont été définies (acquisition ou échanges de parcelles, indemnités financières pour sur-inondation, etc.). Un bilan de la concertation des parties prenantes est présenté en pièce F1.

Consultation du public

Le PAPI a fait l'objet d'une consultation du public, du 12 décembre 2025 au 12 janvier 2026 inclus.

Les documents ont été mis à disposition :

- Au siège du Syndicat, 2 route Ecospace 67120 MOLSHEIM
- Sur le site Internet du Syndicat : <https://www.bassinversant-bruchemossig.fr/>

Les avis ont été collectés sur le registre papier ou par voie numérique. Sur le site Internet, afin de faciliter la restitution de l'avis, un questionnaire guidé a été proposé.

Au global, 83 réponses à la consultation dont : 81 réponses au questionnaire numérique et 2 contributions par mail. Une majorité de réponses correspondent à des habitants (+92%), issus d'une trentaine de communes différentes, avec une forte représentation des communes de Molsheim et Mutzig.

5 contributions ont été formulées par des communes et une contribution a été formulée par l'association Alsace Nature.

Les répondants au questionnaire ont majoritairement connaissance du risque inondation sur le territoire : 72% ont déjà connu une inondation (notamment l'épisode de 1990) et 80% des répondants déclarent avoir connaissance du risque inondation dans leur commune. 37% des répondants indiquent que leur habitation se situe en zone inondable.

Un rapport des observations du public est présenté en pièce F2.

Liste des abréviations

DDT	Direction départementale des Territoires
DICRIM	Document d'information communal sur les risques majeurs
DREAL	Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
EPCI	Établissement public de coopération intercommunale
FPRNM	Fonds de prévention des risques naturels majeurs
GEMAPI	Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
PAPI	Programme d'actions de prévention des inondations
PCS	Plan communal de sauvegarde
PEP	Programme d'études préalable
PETR	Pôle d'équilibre territorial et rural
PGRI	Plan de gestion des risques d'inondation
PLU	Plan local d'urbanisme
PPRi	Plan de prévention des risques inondations
SCOT	Schéma de cohérence territoriale
SDEA	Syndicat des eaux et de l'assainissement Alsace-Moselle
SLGRI	Stratégie locale de gestion des risques d'inondation
SPC	Service de prévision des crues
TRI	Territoire à risque d'inondation important